

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 7 juillet 2023

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 18 heures.

Membres en exercice : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 27/06/2023

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Alexa FORNARA

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK (à partir du point n°5)

Ont donné procuration :

M. Raymond HUSSER à Mme Liliane HUSSER

Absents excusés non représentés :

Mme Anne-Lucie DANJEAN

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Versement d'une subvention
3. Conventions avec la Ligue du Grand Est de Football
4. Convention avec ENEDIS
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023.

Point 2 – Versement d'une subvention

Rapporteur : M. le maire

L'association Loisirs et Liberté sollicite une subvention de 500 €, correspondant aux frais de transport, dans le cadre de la sortie au parc de loisirs Fraispertuis-City dans les Vosges du 28 août prochain.

Il est proposé d'attribuer à l'association la subvention demandée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'accorder à l'association Loisirs et Liberté une subvention d'un montant de 500 €

DIT

- Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Point 3 – Convention avec la Ligue du Grand Est de Football

Rapporteur : M. le maire

Par courriers du 7 mars 2022, la commune d'Andolsheim a sollicité le Fonds d'Aide au Football Amateur en vue de l'obtention d'une subvention pour la création de vestiaires et pour la création d'un clubhouse au complexe sportif.

Le 16 juin 2023, la ligue du Grand Est de football a notifié à la commune l'attribution d'une aide d'un montant de 20 000 € pour les vestiaires et 25 000 € pour le clubhouse.

Le versement des subventions s'effectuera sur présentation de l'état récapitulatif des factures acquittées, de l'attestation de travaux, de photos des installations et de la notification du niveau de classement de l'installation délivrée par la commission régionale des terrains et des installations sportives ainsi que la convention avec l'instance fédérale pour la mise à disposition et l'entretien des installations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- les conventions avec la ligue du Grand Est de football

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 4 – Convention avec ENEDIS

Rapporteur : M. le maire

ENEDIS a fait parvenir une proposition de raccordement au réseau public de distribution de basse tension du futur complexe sportif. La proposition est conforme à la demande, soit une puissance de 72 kVA qui nécessite cependant la création d'un nouveau poste de distribution publique et une extension de réseau HTA. Le coût du raccordement est de 6 483,48 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- La convention de raccordement

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Michel SCHWARTZ informe que la commission s'est réunie le 26 juin 2023. Elle a examiné 12 déclarations préalables, et 3 certificats d'urbanisme d'information.

L'ADAUHR (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin) a tenu une assemblée générale le 23 juin dernier. Au cours de cette séance, ont été installés de nouveaux adhérents : les communes d'Erstein, d'Attenschwiller et de Réguisheim ainsi que le PTER du Pays Thur-Doller. Le rapport des activités et des comptes 2022 ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés et le montant des cotisations rappelés. Cette assemblée générale a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour l'approbation des statuts.

Travaux et bâtiments :

M. BONZON annonce un retard sur le chantier du complexe sportif dû aux difficultés de recrutement d'ouvriers du bâtiment et informe que la pose de la charpente débutera lundi.

Affaires rurales :

Le courrier pour l'abandon du produit de la chasse est en cours de distribution. M. Jacques SCHWARTZ fait savoir que les travaux en forêt qui étaient initialement prévus en février et mars ont exceptionnellement été réalisés en juillet. À l'avenir, si les travaux ne sont pas réalisés en début d'année ils seront reportés à l'année suivante.

Vie scolaire et périscolaire :

Le conseil de l'école élémentaire s'est réuni le 13 juin dernier. Mme ROSINA indique que 130 élèves sont inscrits à la prochaine rentrée scolaire et 5 élèves bénéficieront d'un stage d'été en français. Elle poursuit en annonçant que le bilan des activités du 3ème trimestre et du projet d'école a été dressé et la question du financement des cours de natation abordé. À la demande des parents d'élèves, la commune financera les séances de natation. Le montant sera cependant déduit de la somme allouée annuellement par la commune à l'école. La directrice recherche des parents accompagnateurs car il en manque.

Le conseil de l'école maternelle a eu lieu le 27 juin. 63 élèves sont inscrits pour la rentrée 2023/2024. Le projet pour la prochaine rentrée est inchangé, à savoir :

1. Favoriser l'accès à la culture en milieu rural
2. Améliorer le climat scolaire, la citoyenneté et les relations entre élèves.

Communication :

La commission a travaillé sur la communication de la soirée cinéma en plein air du 26 août prochain.

Jeunesse et Sport :

Mme HAMRAOUI déplore que le premier concours de talents, organisé dans le cadre de la fête du sirop, ne comptera aucun élève d'Andolsheim. Un partenariat avec le périscolaire sera noué l'année prochaine.

Mémoire et patrimoine :

La sortie au mémorial du Linge pour les élèves de l'école élémentaire, qui a eu lieu le 22 juin en partenariat avec l'UNC, s'est bien déroulée. Les 48 enfants ont fait preuve de beaucoup d'intérêt.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. Marc JEANVOINE fait savoir que la manœuvre qui était prévue avec Horbourg-Wihr à Horbourg-Wihr a bien eu lieu. Il ajoute qu'à l'occasion des émeutes, l'ensemble des pompiers haut-rhinois ont été mobilisés.

SIEPI :

Le comité syndical s'est réuni le 15 juin. Le bilan technique et le rapport annuel de l'eau potable et de l'assainissement ont été présentés. Ce dernier sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Syndicat Pôle Ried Brun :

Il s'est réuni et a procédé à l'installation des nouveaux délégués, suite au changement des statuts. Il a été question de la sécurisation du gymnase qui fait l'objet de nombreuses dégradations et incivilités. Les tarifs des spectacles pour la saison à venir et les activités d'animation jeunesse sont des points qui ont également été abordés.

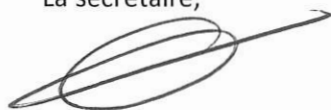
Point 6 - Divers

M. le maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à la présidente du conseil presbytéral concernant la décision prise lors du dernier conseil municipal.

M. le maire revient enfin sur la délibération du 12 septembre 2022 au projet de cession d'une parcelle de terrain en vue d'y installer une antenne de téléphonie mobile. M. le maire n'avait pas immédiatement signé le compromis de vente car il manquait le dossier d'information qui devait être mis à la disposition du public, mais aussi le rapport de simulation d'exposition aux ondes et enfin la motivation de l'opérateur de ne pas mutualiser un autre pylône. L'ensemble des documents demandés ayant été réceptionnés et portés à la connaissance des conseillers, le projet peut se poursuivre. Le conseil municipal, à l'exception de M. Stéphane FRANCK qui fait savoir qu'il y est opposé, considérant d'une part que cet équipement est nécessaire pour assurer une meilleure couverture de la commune en matière de téléphonie mobile et d'autre part que les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques ne sont pas avérés, s'accorde sur la poursuite du projet.

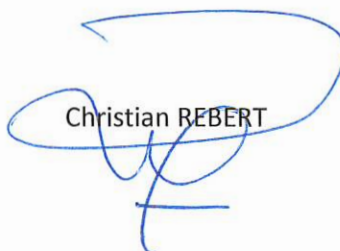
La séance est levée à 18h58.

La secrétaire,

A black ink signature consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line passing through it.

Alexa FORNARA

Le maire,

A blue ink signature consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line passing through it, and a vertical line extending downwards from the center.

Christian REBERT